

# Le p'tit journal du CCAS de Saizerais



Place Adrien-Toussaint  
54380 SAIZERAIS  
Tél : 03.83.24.45.02  
Mail : [accueil@saizerais.fr](mailto:accueil@saizerais.fr)



## LES PERMANENCES DU CCAS

Les permanences du CCAS seront assurées un mardi par mois, de 14h à 17h, en mairie :  
**Mardi 8 janvier, mardi 12 février, mardi 12 mars.**

*Monsieur Le Président et tous les membres du CCAS sont heureux, au seuil de cette nouvelle année 2019, de vous présenter tous leurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité à vous, à vos proches ainsi qu'à vos amis.*

*Les fêtes de Noël sont derrière nous. Janvier est là et avec lui son lot de « bonnes résolutions »... tellement dures à tenir. Et si l'on se disait juste : « Je vais faire de mon mieux et c'est déjà pas si mal ! »... c'est une belle et douce philosophie à partager sans modération tout au long de cette année 2019. Profitons du temps froid pour nous emmitoufler dans nos manteaux et faire de belles balades en forêt, se retrouver autour d'un café, d'un thé en famille, entre amis et pourquoi pas refaire le monde. C'est tellement bon, ça sent l'orange, le feu de bois, le rire des enfants et des grands...*

## LE CHÈQUE ÉNERGIE

Beaucoup de personnes ayant droit au chèque énergie ne l'ont pas reçu. Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site : **CONTACTS-ASSISTANCE UTILISATEURS** : <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>  
Ou appeler le N° vert : **0 805 204 805**  
*Un flyer est disponible en mairie.*

## LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

La réforme mettant en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu concerne la majorité des revenus : les **traitements et salaires**, les **pensions**, les **revenus de remplacement** (allocations chômage notamment), les **revenus des indépendants** et les **revenus fonciers**.

Ainsi, salarié ou indépendant, actif ou retraité, chacun bénéficiera de ce mode de prélèvement contemporain des revenus.

**Si vous avez des questions sur le calcul de l'impôt, votre seul interlocuteur reste l'administration fiscale :**

**Tél : 0 811 368 368**

*Des flyers sont disponibles à l'accueil de votre mairie.*

À  
COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER  
2019

Votre CCAS se propose de vous accompagner tout au long de cette année 2019 en mettant à votre disposition de l'information que vous trouverez sur des présentoirs à l'accueil de votre mairie, en vous recevant lors des permanences mensuelles ou à votre demande. De plus, nous comptons sur vous pour nous faire remonter vos idées, vos *desideratas*..., vous êtes les bienvenus ! Pour cela, il vous suffit d'appeler l'accueil de votre mairie, en la personne d'Eva, au **03 83 24 45 03**, qui transmettra votre demande de rendez-vous à **Sylvie SCHARFF**.



## Nous profitons de cette occasion pour vous préciser les missions qui sont les nôtres au CCAS :

La création d'un CCAS est une obligation pour les communes de plus de 1500 habitants depuis l'adoption de La loi NOTRE du 7 août 2015. Le CCAS a obligation de domicilier toute personne sans domicile stable, ayant un lien avec la commune. Il n'intervient que dans le cadre d'actions à caractère social et vise l'ensemble des personnes en situation de fragilité ; il accompagne les familles, les personnes en difficulté financière, d'insertion ou personnelle, que cette situation soit pérenne ou accidentelle ; instruit les dossiers d'aides sociales, gère les secours d'urgence, l'aide alimentaire, les prêts sans intérêts, hébergement d'urgence en faveur des personnes âgées, handicapées, familles, jeunes, adolescents ; mène des actions de prévention (santé, nutrition, hygiène de vie, lecture...) en lien étroit avec les partenaires et institutions du territoire. Seules les personnes résidant sur la commune peuvent bénéficier des prestations du CCAS.

## DEMANDE D'AIDE

Votre CCAS est à la recherche d'un ou deux réfrigérateurs pour stocker les produits frais que nous allons chercher à la Banque Alimentaire de Vandœuvre une fois par mois. Si vous possédez un frigo fonctionnel et que vous voulez vous en séparer « gracieusement », n'hésitez pas à joindre votre mairie au **03 83 24 45 02**, ou **Sylvie SCHARFF** au **06 06 60 63 26**. Nous nous ferons un plaisir de vous en « débarrasser »...



## FICHE CONSEIL N° 10



### Je finance mon permis B grâce à mon COMPTE CPF (Compte Personnel de Formation)

**Changement :** Le CPF sera comptabilisé en euros et non plus en heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le compte sera crédité de 500 € par an pour un salarié à temps plein avec un plafond de 5000 €. L'alimentation du compte CPF sera renforcée pour tous les actifs n'ayant pas un niveau de qualification CAP BEP: 800 € par an plafonné à 8000 €.

#### Pour financer votre permis B grâce à votre compte CPF, vous devez remplir les 2 conditions suivantes :

L'obtention du permis B doit contribuer à la réalisation d'un projet ou d'un parcours professionnel. Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire.

Pour cela, il vous faudra activer votre CPF si cela n'est pas encore fait sur : [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr)

Pour ouvrir et créer votre compte CPF, il vous suffit de renseigner votre numéro de sécurité social et un mot de passe. **Vous pourrez immédiatement accéder à votre compte et visualiser le nombre d'heures et ou la somme dont vous disposez.**

Vous devez ensuite trouver une autoécole remplissant certaines conditions qui vous établira un devis. Puis vous créez votre dossier de formation « permis B » sous votre compte CPF sur : [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr)

Si vous êtes salarié, vous adresserez votre demande à votre OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) ; Si vous êtes demandeur d'emploi : prenez contact avec votre conseiller référent pole emploi. Une contribution financière vous sera peut-être demandée. Le montant des euros acquis chaque année ou déjà acquis en heures n'est pas encore indiqué : en attente du décret d'application courant 2019.



## LE COIN DES BONNES IDÉES ET RECETTES...

### Le KUGELHOPF de Catherine :

500g de farine/200g de beurre/100g de sucre/2 œufs/1/4 litre lait/1 petite cuillère de sel/100g de raisins secs/50g d'amandes/25g de levure de boulanger

Faire tiédir légèrement le lait. En prélever 1/2 verre pour délayer et laisser gonfler la levure. Dans le reste de lait ajouter le beurre, le sucre, le sel. Dans une terrine mettre la farine, y faire une fontaine, verser les œufs et y ajouter le mélange précédent. Bien mélanger, soulever la pâte et la pétrir à la main en l'aérant le plus possible. Lorsque la pâte se décolle bien, incorporer la levure ; battre encore la pâte durant quelques instants, puis la ramener au fond de la terrine et la couvrir d'un linge. La pâte doit lever environ 1 heure dans un endroit tiède. Une fois bien levée, tapoter la pâte et y incorporer les raisins secs gonflés dans de l'eau tiède ou du rhum. Beurrer un moule à Kugelhof et en garnir les cannelures d'amandes. Verser doucement la pâte et laisser lever à nouveau jusqu'à ce qu'elle dépasse un peu les bords du moule. Faire cuire à four moyen (180°) environ 45 mn. Le kugelhof doit être doré. Le servir saupoudré de sucre glace.



## AGENDA DES MANIFESTATIONS DU CCAS



### Atelier informatique

Nous poursuivons l'atelier, débuté en octobre 2018. Managé par un animateur de SOS FUTUR, 2 mardis par mois, à la salle Saint Georges, totalement gratuit, ce travail sur tablettes et ordinateurs, fournis par SOS FUTUR ou par vos soins, a pour but de vous aider à naviguer sur ces nouveaux outils, vous rendre plus autonomes face à la dématérialisation des actes administratifs comme les impôts, la CAF... et éviter ainsi la fracture numérique. **Alors n'hésitez pas : venez nous rejoindre et partager un moment de convivialité d'apprentissage.**

Vous trouverez le flyer de cette activité à l'accueil de votre mairie. Il reprend toutes les dates des séances.



### Séjours ANCV « seniors en vacances 2019 »

Ce dispositif s'adresse aux personnes de 60 ans et plus dès lors qu'elles sont retraitées et dès 55 ans pour les personnes justifiant d'une situation de handicap.

#### 3 destinations vous sont proposées :

- **CARQUEIRANNE « Club Vacancier »** (Var) : du **15 juin au 22 juin 2019** : 4 personnes
- **Le VIEUX BOUCAU « Le Junka »** (Landes) : du **22 juin au 29 juin 2019** : 4 personnes
- **APT « Le Castel Luberon »** (Vaucluse) : du **8 au 15 septembre 2019** : 4 personnes

Un flyer vous a été distribué les 15, 16 et 17 décembre 2018.

La possibilité vous est offerte de payer en plusieurs fois. Le dossier d'inscription est à retirer en mairie au CCAS ou à l'accueil.

N'hésitez pas à consulter les 195 destinations de voyages sur le site ANCV : [www.ancv.com/seniors-en-vacances](http://www.ancv.com/seniors-en-vacances) ou par téléphone : **0 969 320 616**



### Séjour Vac' Seniors 2019

Comme les 2 années précédentes, M<sup>me</sup> Caroline MAGUIN de l'UNAT travaille, avec d'autres partenaires, à la création d'un voyage de 3 jours qui se déroulera dans les Vosges.

Contrairement à l'année passée, les financeurs ayant changé, le séjour sera financé en grande partie par la CAF et aura pour thème « le bien être ».

Les activités de bien-être et sportives seront animées par des thérapeutes et un éducateur sportif. Le tarif, sans aide, sera d'environ **160 €**. Il s'adresse aux habitants de la CCBP et des communautés de communes environnantes. Il y aura 3 départs.

Nous reconstruisons l'UNAT et les autres communes fin janvier 2019. Nous reviendrons vers vous ensuite et vous enverrons une invitation à une réunion d'information, où vous pourrez obtenir tous les renseignements concernant ce joli voyage et moment de détente.